

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2025

Matière Finances
Objet Comité de Jumelage
 Subvention exceptionnelle 2025 : Jumelage Franco-Allemand
 Approbation
 2025DE04FI48

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés,

3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents ou représentés:

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Nathalie CHAPUIS par Daniel GRAMPFORT
Jean Paul BLANC par Philippe GUYOT
Fabienne MOREAU SZYMICZEK par Ramona GONZALEZ GRAIL
Carole GRANGE par Pierre CHATEAUVIEUX
Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON

Absents :

Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Dans le cadre de l'anniversaire des 30 ans du jumelage La Talaudière Kussaberg, une visite des Kussaberg a été réalisée dans le cadre du comité de jumelage franco-allemand.

Les frais de transport (Location de véhicule, péages, carburant ainsi que la Réparation et remplacement d'un pneu suite crevaisson ont été partagés par 4 entités :

- Le comité de jumelage
- La commune de la Talaudière
- Le club de tennis
- Les participants.

Par la suite, dans le cadre de l'accueil des Allemands, le comité de jumelage a dû prendre en charge l'hébergement à l'hôtel pour 2 nuits et les repas de 5 allemands et du chauffeur.

Afin d'aider le comité de jumelage, il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 €. Les crédits sont ouverts au Budget 2025.

Les élus du Conseil Municipal, membres d'une au moins de ces associations, sortent de la salle avant les débats pour le vote des subventions des associations dont ils sont membres et ne prennent donc pas part au vote : Mmes GONZALEZ GRAIL (*2) et GRAVA et M. LAMBERT, GUYOT (*2) et DELISLE

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (22 POUR),

Après avoir entendu les explications de Monsieur Daniel GRAMPFORT,

- Alloue une subvention exceptionnelle de 500 € au comité de jumelage
- Dit que les crédits sont ouverts sur le budget 2025

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 7 avril 2025

Le Maire,

Ramona GONZALEZ-GRAIL

Le Secrétaire,

Daniel GRAMPFORT

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr